

Alain PEREA
Député de l'Aude

Vice-président de la commission du
Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire

Paris, le 16 avril 2018

AP/DC/D 20184-7

Objet : Votre pétition « NON AU 80 KM/H »

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de votre pétition « Non au 80km/h » de la Ligue de défense des Conducteurs, adressée à ma permanence parlementaire.

Cette modification du code de la Route, appelée à entrer en vigueur en Juillet 2018, a été réalisée par voie réglementaire sans que le Parlement n'en soit saisi, ni associé. Aussi, en l'absence de débat législatif sur la question, je n'ai pu, comme l'ensemble de mes collègues parlementaires, faire valoir mon point de vue sur ce nouveau dispositif.

Sachez, que dans le cas contraire, j'aurais souhaité exprimer que cette mesure, si j'entends les objectifs légitimes avancés en matière de sécurité routière, me paraît, par sa généralité, peu adaptée à la réalité de la circulation sur nos territoires. À titre personnel et comme j'ai pu en faire part personnellement au Premier Ministre, il m'aurait été agréable que soit promue une autre stratégie pour la sécurité routière.

Ce nouveau dispositif est appelé à une évaluation nationale sous deux ans. Vous pouvez compter sur moi pour suivre avec un particulier intérêt l'élaboration de ce bilan et le débat qui s'en suivra.

Restant à votre écoute,
Je vous prie d'agréer, **Monsieur**, mes salutations distinguées.



Alain PEREA
Député de l'Aude
Deuxième circonscription